



Administration et recette communale
4, rue de l'Eglise
CH - 2827 MERVELIER

Téléphone : 032 / 438 80 38
E-mail : secretariat@mervelier.ch

RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2026

MUNICIPALITE

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 11, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget contient :
 - a) les charges devant être approuvées et les revenus estimés dans le compte de résultats ;
 - b) les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées dans le compte des investissements.
- En application de l'article 16, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget, présenté par l'exécutif, comprend toutes les charges et tous les revenus, y compris les amortissements obligatoires. Il est établi sur la base du plan financier annexé au présent rapport.

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1. Introduction	X
2. Synthèse	X
3. Quotité d'impôt et taxes communales	X
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2	X
5. Résultats	X
6. Compte de résultats	X
7. Compte des investissements	X
8. Annexes aux budgets	X
9. Proposition du Conseil communal	X
10. Approbation du budget	X

1. Introduction

Le budget est établi selon les principes suivants :

1) l'annualité :

l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civil ;

2) la spécialité :

les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;

3) l'exhaustivité :

l'ensemble des charges et revenus attendus ainsi que des dépenses et recettes attendues doivent être inscrits dans le budget ; il est renoncé à un décompte direct des provisions, des financement spéciaux ou autres ;

4) le produit brut :

les charges sont inscrites au budget séparément des revenus du compte de résultats et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral ;

5) la comparabilité :

les budgets de la commune et de ses unités administratives doivent être comparable entre eux et au cours de l'année ;

6) la permanence :

les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;

7) la continuité :

les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur la principe de la pérennité des activités de la communes.

En application de l'article 16, alinéa 3 du décret concernant l'administration financière des communes² :

Le budget des comptes de résultats et des investissements, la quotité d'impôt communale et les différentes taxes communales sont arrêtés en même temps, avant le début de l'exercice qu'ils concernent.

² RSJU 190.611

2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant le budget, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)
--

Le Conseil communal propose de baisser la taxe cadastrale de 0.28 ‰ à 0.14 ‰
--

b) Les spécificités communales (par ex. service électrique)
--

Rien à signaler.

c) La quotité d'impôt prévue (motifs de la diminution ou de l'augmentation)
--

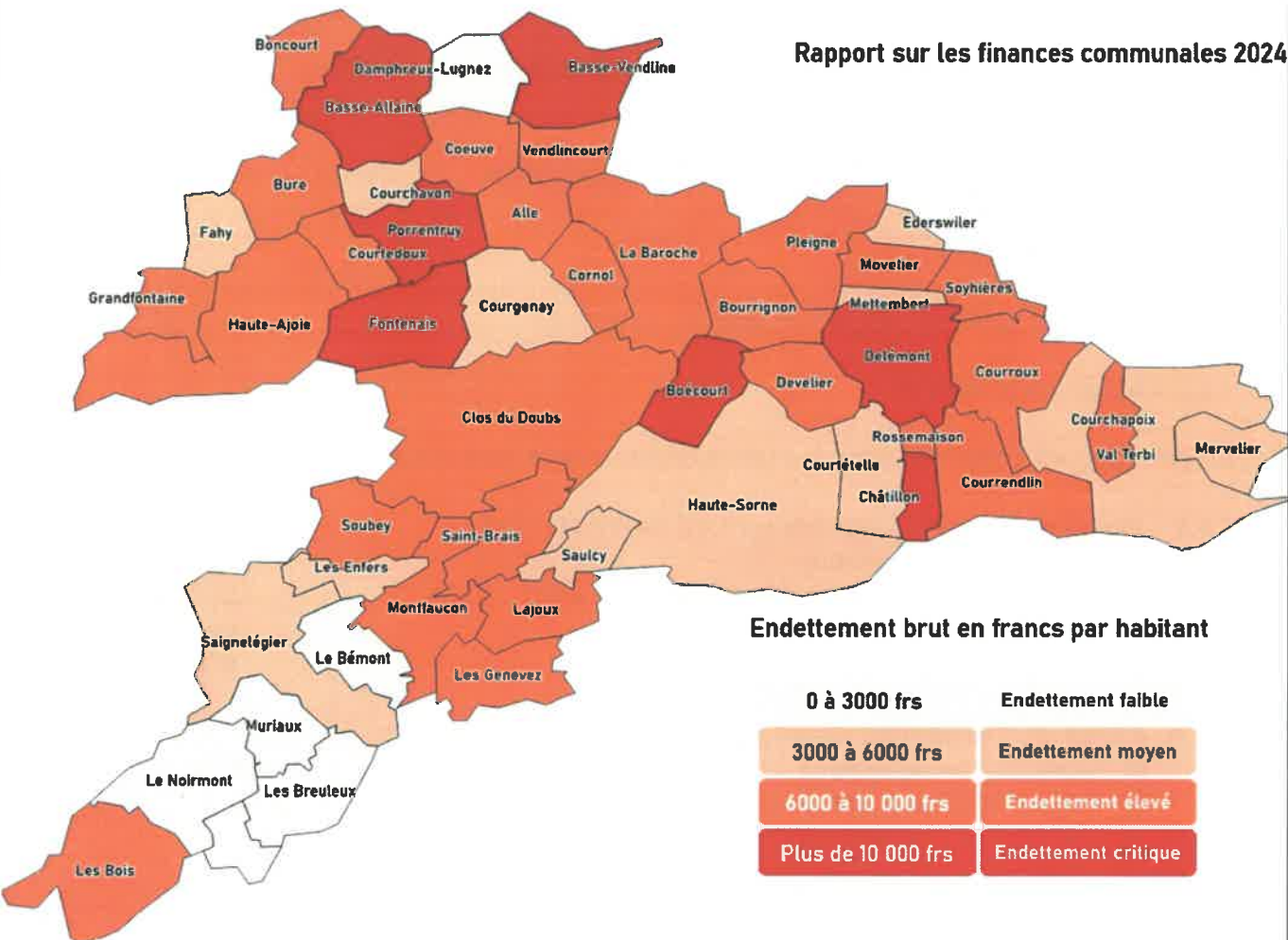
Inchangée : 2.25

d) Les investissements et les projets importants

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Révision du PAL : Fr. 100'000.00 voté en assemblée du 26.06.2023
Actuellement aucune dépense- Remaniement parcellaire : Fr. 292'000.00 voté le 04.03.2024
Actuellement dépenses de Fr. 44'016.75 |
|---|

e) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Rapport sur les finances communales 2024



Endettement brut, en francs par habitant (31.12.2024)



f) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Rien à signaler.

g) Appréciation du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter le budget 2026 qui se solde par un déficit de Fr. 75'109.00,

Préavis de la commission des finances : budget accepté le 19.11.2025.

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 quotité d'impôt

Le budget 2026 est présenté avec une quotité d'impôt de :

2.25 points

3.2 Taxes communales

Le budget 2026 est présenté avec les taxes communales suivantes :

3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

- | | |
|---|--------------|
| a) Taxe de raccordement | pas concerné |
| b) Taxe d'utilisation (de consommation) au m ³ | pas concerné |
| c) Taxe de base | pas concerné |
| d) Taxe de location des compteurs | pas concerné |

3.2.2 Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux :

- | | |
|---|---------------|
| a) Taxe de raccordement | 22 ‰ de la VO |
| b) Taxe d'utilisation (de consommation) au m ³ | |

Volume annuel m ³	Taxe de consommation Fr./m ³
0 à 55	2.30
56 à 500	2.05
501 à 1'000	1.80
1'001 à 3'000	1.55
3'000 à 5'000	1.30
Plus de 5'000	1.05

c) Taxe de base

Volume annuel m ³ /an	Taxe de base Fr./an
0 à 55	100.-
56 à 500	115.-
501 à 1'000	240.-
1'001 à 3'000	480.-
3'000 à 5'000	1'215.-
Plus de 5'000	2'435.-

3.2.3 Taxes des déchets :

a) Pour une personne	70.00 francs
b) Pour deux personnes	126.00 francs
c) Pour trois personnes	175.00 francs
d) Pour quatre personnes et plus	210.00 francs
e) Commerces, entreprises et exploitations agricoles	70.00 francs
f) Résidences secondaires	330.00 francs
g) Taxe spéciale – déchets inertes (au m3)	100.00 francs

3.2.4 Taxes de séjour :

a) Taxe de séjour forfaitaire (résidence)	pas concerné
b) Taxe de séjour par unité locative (résidence)	pas concerné
c) Taxe de séjour forfaitaire (camping)	pas concerné
d) Taxe de séjour par caravane (camping)	pas concerné

3.2.5 Taxes inhumations :

a) Taxe d'inhumation	au prix coutant
b) Taxe de concession par place	100.00 francs
c) Jardin du souvenir avec plaquette et inscription	500.00 francs
d) Taxe de renouvellement de concession pour 10 ans	100.00 francs
e) Taxe pour nivellement (futur ou non)	au prix coutant

3.2.6 Taxe immobilière :

a) Taxe immobilière	1.3 ‰
---------------------	-------

3.2.7 Taxe des eaux de surface :

a) Taxe des eaux de surface	
- par ha	20.00 francs
- taxe sur la VO	0.00005

3.2.8 Taxe cadastrale :

a) Taxe cadastrale	0.14 ‰
--------------------	--------

3.2.9 Autres taxes causales réglementaires :

a) Taxe des chiens	
▪ Pour un chien	50.00 francs
▪ Dès le 3 ^{ème}	70.00 francs
b) Taxe des chemins	
▪ Taxe par ha	120.00 francs
▪ Taxe sur VO	0.0002
c) Taxe des digues (sur VO)	0.18 ‰

4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

4.1 Généralités

Le budget 2026 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 12 du décret concernant l'administration financière des communes.

4.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

4.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

4.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

5. Résultats

5.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	-75 109.00	-119 070.00	160 861.66
900	Compte général	-	-	70 942.47
901	Clôture des financements spéciaux	-	-	89 919.19
400	Impôts directs, personnes physiques	1 021 000.00	1 056 000.00	1 097 677.27
401	Impôts directs, personnes morales	25 500.00	24 200.00	23 584.75
4021	Impôts fonciers	135 500.00	144 000.00	145 811.65
5 ./ 6	Investissements nets	-	-	-67 545.30

5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1 926 663.30
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1 831 293.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-95 370.30
34	Charges financières	60 200.00
44	Revenus financiers	77 460.00
	Résultat provenant de financement	17 260.00
	Résultat opérationnel	-78 110.30
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	3 001.30
	Résultat extraordinaire	3 001.30
	Résultat total, compte de résultats	-75 109.00

5.3 Compte des investissements

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	
590	Report au bilan des recettes	
	Résultat du compte des investissements	

5.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	-75 109.00
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	122 728.00
35 +	Attributions aux financements spéciaux	-
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	3 001.30
389 +	Attributions aux capitaux propres	-
4490 -	Revalorisation du patrimoine administratif	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	3 001.30
	Autofinancement (Cash flow)	47 619.00
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	-
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	47 619.00

5.5 Résultat du financement spécial « approvisionnement en eau (710) »

Commentaires :

Pas concernés.

5.6 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	77 001.30
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	77 001.30
	Résultat de l'activité d'exploitation	-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.20 / 90110.20	Résultat total, compte de résultats	-

5.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	65 500.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	65 500.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.40 / 90110.40	Résultat total, compte de résultats	-

5.8 Résultat du financement spécial « Correction des eaux de surface (741) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	23 000.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	23 000.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.92 / 90110.92	Résultat total, compte de résultats	-

5.9 Résultat du financement spécial « Drainages (742) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	8 000.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	8 000.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.70 / 90110.70	Résultat total, compte de résultats	-

5.10 Résultat du financement spécial « chemins ruraux (812) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	47 000.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	47 000.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	-
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.94 / 90110.94	Résultat total, compte de résultats	-

6. Compte de résultats

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	218 540	-	235 930	-	225 203.45	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	428 650	-	469 070	-	345 635.21	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	122 728	-	123 128	-	118 487.03	-
34	Charges financières	60 200	-	56 450	-	49 811.94	-
35	Attributions aux financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	1 156 745	-	1 144 040	-	1 108 330.45	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
3	Total des charges	1 986 863	-	2 028 618	-	1 847 468.08	-

REVENUS		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	1 276 500	-	1 308 700	-	1 417 809.90
41	Revenus régaliens et de concessions	-	10 735	-	10 735	-	10 735.00
42	Taxes	-	246 800	-	229 500	-	217 930.69
43	Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	77 460	-	73 040	-	80 293.15
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	297 258	-	287 573	-	278 559.70
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	3 001	-	-	-	3 001.30
4	Total des charges	-	1 911 754	-	1 909 548	-	2 008 329.74

CLÔTURE		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats		75 109		119 070	160 861.66	-
9	Comptes de clôture	-	75 109		119 070	160 861.66	-

6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Commentaires :

Le compte de résultat est joint au rapport.

7. Compte des investissements

7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-67 545.30	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	-	-	-	-	-67 545.30	-

RECETTES		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	-	-	-	-	-

CLÔTURE		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	-	-
690	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	-	-67 545.30

7.2 Synthèse des investissements

En attente du document du Délégué aux affaires communales qui sera transmis aux communes.
Selon rencontre du 02.10.2025 avec les caissiers communaux.

7.3 Compte des investissements

Pas de budget réalisé pour les investissements.

8. Annexes au budget annuel

8.1 Annexes A) et B) au budget annuel

A) Règles régissant la présentation des comptes

Lettre a) uniquement lors de la présentation des comptes annuels

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.
- Tableau des immobilisations un délai est accordé jusqu'à la clôture des compte 2021 pour l'élaboration du tableau des immobilisations

Mervelier, le 21.11.2025

Au nom de la Commune Mixte de Mervelier

L'administrateur des finances :

Alexandra Wingeier



8.2 Annexe C) au budget annuel

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous capitaux de tiers (compte 20910.xx).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la LGEaux³. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

26000 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

³ LGEaux/RSJU 814.20

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2026			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2026		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	837 558.73		Attributions aux FS, capitaux propres	0.00		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	0.00	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	418 387.66
29000.00	Compte général	20 000.00	35100.00		0.00	45100.00		0.00	29000.00	Compte général	20 000.00
29001.00	Service d'incendie et de secours	0.00	35101.00		0.00	45101.00		0.00	29001.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29002.00	Assainissement des eaux	340 175.88	35102.00		0.00	45102.00		0.00	29002.00	Assainissement des eaux	340 175.88
29003.00	Approvisionnement en eau	0.00	35103.00		0.00	45103.00		0.00	29003.00	Approvisionnement en eau	0.00
29004.00	Déchets	58 231.78	35104.00		0.00	45104.00		0.00	29004.00	Déchets	58 211.78
29005.00	Inhumations et cimetières	0.00	35105.00		0.00	45105.00		0.00	29005.00	Inhumations et cimetières	0.00
29006.00	Forêts	0.00	35106.00		0.00	45106.00		0.00	29006.00	Forêts	0.00
29007.00	Service électrique	0.00	35107.00		0.00	45107.00		0.00	29007.00	Service électrique	0.00
29008.00	Service du gaz	0.00	35108.00		0.00	45108.00		0.00	29008.00	Service du gaz	0.00
29009.00	Autres financements spéciaux	0.00	35109.00		0.00	45109.00		0.00	29009.00	Autres financements spéciaux	0.00
29009.10	Cadastre	0.00	35109.10		0.00	45109.10		0.00	29009.10	Cadastre	0.00
29009.20	Taxe des eaux de surface (digues)	8 038.12	35109.20		0.00	45109.20		0.00	29009.20	Taxe des eaux de surface (digues)	8 038.12
29009.25	Taxe de séjour	113 940.82	35109.30		0.00	45109.30		0.00	29009.30	Taxe de séjour	113 940.82
29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	297 192.13	35109.40		0.00	45109.40		0.00	29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	297 192.13
29009.50	Places de stationnement	0.00	35109.50		0.00	45109.50		0.00	29009.50	Places de stationnement	0.00
2901	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00		Attributions au fonds enregistrés sous capital propre	0.00		Prélèvements enregistrés sous capital propre	0.00	2901	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
29100.00	Compte général	0.00	35110.00		0.00	45110.00		0.00	29100.00	Compte général	0.00
29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00	35119.00		0.00	45119.00		0.00	29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00
2920	Reserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00		Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00		Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	2920	Reserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
29200.00	Compte général	0.00	38920.00		0.00	48920.00		0.00	29200.00	Compte général	0.00
29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38921.00		0.00	48921.00		0.00	29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29202.00	Assainissement des eaux	0.00	38922.00		0.00	48922.00		0.00	29202.00	Assainissement des eaux	0.00
29203.00	Approvisionnement en eau	0.00	38923.00		0.00	48923.00		0.00	29203.00	Approvisionnement en eau	0.00
29204.00	Déchets	0.00	38924.00		0.00	48924.00		0.00	29204.00	Déchets	0.00
29205.00	Inhumations et cimetières	0.00	38925.00		0.00	48925.00		0.00	29205.00	Inhumations et cimetières	0.00
29206.00	Forêts	0.00	38926.00		0.00	48926.00		0.00	29206.00	Forêts	0.00
29207.00	Service électrique	0.00	38927.00		0.00	48927.00		0.00	29207.00	Service électrique	0.00
29208.00	Service du gaz	0.00	38928.00		0.00	48928.00		0.00	29208.00	Service du gaz	0.00
29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	38929.00		0.00	48929.00		0.00	29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00		Attributions aux préfinancements des capitaux propres	0.00		Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
29300.00	Compte général	0.00	38930.00		0.00	48930.00		0.00	29300.00	Compte général	0.00
29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38931.00		0.00	48931.00		0.00	29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00	38932.00		0.00	48932.00		0.00	29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00
29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00	38933.00		0.00	48933.00		0.00	29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00
29304.00	Déchets	0.00	38934.00		0.00	48934.00		0.00	29304.00	Déchets	0.00
29305.00	Inhumations et cimetières	0.00	38935.00		0.00	48935.00		0.00	29305.00	Inhumations et cimetières	0.00
29306.00	Forêts	0.00	38936.00		0.00	48936.00		0.00	29306.00	Forêts	0.00
29307.00	Service électrique	0.00	38937.00		0.00	48937.00		0.00	29307.00	Service électrique	0.00
29308.00	Service du gaz	0.00	38938.00		0.00	48938.00		0.00	29308.00	Service du gaz	0.00
29309.00	Autres préfinancements spéciaux du capital propre	0.00	38939.00		0.00	48939.00		0.00	29309.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2026			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2026		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2940	Reserves de politique budgétaire	0.00		Attributions à la réserve de politique budgétaire	0.00		Prélèvements de la réserve de politique budgétaire	904.45	2940	Reserves de politique budgétaire	904.45
29400.00	Compte général	0.00	38940.00		0.00	48940.00		904.45	29400.00	Compte général	904.45
29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00	38949.00		0.00	48949.00		0.00	29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00
29600	Reserves liées au retraitement des placements financiers du PF	200.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	2960	Reserves liées au retraitement des placements financiers du PF	200.00
29600.00	Prêt à court terme	0.00							29600.00	Prêt à court terme	0.00
29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00							29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29600.20	Dépôt à terme	0.00							29600.20	Dépôt à terme	0.00
29600.30	Actions et parts sociales	200.00							29600.30	Actions et parts sociales	200.00
29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00							29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29600.50	Créances à long terme	0.00							29600.50	Créances à long terme	0.00
29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00							29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00							29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00
29601	Reserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	-198 000.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	29601	Reserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	-198 000.00
29601.00	Terrains non bâtis	0.00							29601.00	Terrains non bâtis	0.00
29601.10	Terrains bâtis	0.00							29601.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	-198 000.00							29601.20	Dépôt à terme	-198 000.00
29601.30	Biens mobiliers	0.00							29601.30	Actions et parts sociales	0.00
29601.40	Installations en construction	0.00							29601.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29601.50	Avances du PF	0.00							29601.50	Créances à long terme	0.00
29601.90	Autres immobilisations corporelles	0.00							29601.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29601.95	Autres biens du PF	0.00							29601.95	Autres placements financiers à long terme	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00		Attributions aux autres capitaux propres	0.00		Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	542 284.64			0.00			0.00	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	542 284.64
29990.00	Compte général	542 284.64	29900	Excédent (+)	0.00	29900	Déficit (-)	0.00	29990.00	Compte général	542 284.64

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

9. Proposition du Conseil communal/municipal

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux :

OUI : ☒

NON : ☐

Commentaires :

b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière :

OUI : ☒

NON : ☐

Commentaires :

c) Approbation des taxes communales :

OUI : ☒

NON : ☐

Commentaires :

d) Approbation du budget 2026, qui se compose comme suit :

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	-75 109.00	-119 070.00	160 861.66
900	Compte général	-	-	70 942.47
901	Clôture des financements spéciaux	-	-	89 919.19
400	Impôts directs, personnes physiques	1 021 000.00	1 056 000.00	1 097 677.27
401	Impôts directs, personnes morales	25 500.00	24 200.00	23 584.75
4021	Impôts fonciers	135 500.00	144 000.00	145 811.65
5 J. 6	Investissements nets	-	-	-67 545.30

Il est proposé à l'Assemblée communale d'approuver le budget relatif à l'exercice 2026.

Au nom de la Commune mixte de Mervelier :

Martine Bréchet
Maire

Alexandra Wingeier
Secrétaire communal(e)

Alexandra Wingeier
Administrateur des finances

Mervelier, le 24.11.2025

10. Approbation du budget

L'organe compétent de Mervelier a approuvé le budget 2026 en date du 03.12.2025 conformément à la proposition du Conseil communal du 24.11.2025.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Mervelier, le

Au nom de l'organe compétent pour approuver le budget :

Thomas Dessarzin
Président

Alexandra Wingeier
Secrétaire